

Cayenne, le jeudi 20 novembre 2026

Bureau de l'enseignement supérieur  
Affaire suivie par : Floriane BEAUSOLEIL  
N° de téléphone: 05 94 27 21 89  
Gestionnaire : Floriane BEAUSOLEIL  
N° de téléphone : 0594 27 21 88  
Courriel : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr

Le recteur de la région  
Académique  
Le recteur de l'académie de Guyane  
Chancelier des universités  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale

Site de Montabo  
2240 Route de Montabo  
97306 Cayenne Cedex

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s  
d'établissements,  
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s  
d'établissements adjoints,  
Mesdames et Messieurs les directeur(rice)s  
délégué(e)s aux formations professionnelles et  
technologiques,  
Mesdames et Messieurs le directeur(rice)s des  
organismes de formation professionnelle

**Objet** Circulaire interacadémique – BTS TOURISME – Session 2026  
**PJ : Tableau d'organisation par académie pilotée**

**Références :**

- Code de l'éducation, articles D. 643-1 et suivants ;
- Arrêté du 20 juin 2024 modifiant l'arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et professionnelles pour chaque spécialité du brevet technicien supérieur à compter des sessions d'examen 2022, 2023, 2024 ;
- Arrêté du 20 juin 2024 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et professionnelles Pour chaque spécialité de BTS pour les sessions 2022,2023 et 2024.
- Arrêté du 3 juin 2022 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation » ;
- Arrêté du 5 mars 2019 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « tourisme » ;
- Arrêté du 4 avril 2017 relatif à l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante étrangère à l'examen du brevet de technicien supérieur pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole

- Arrêté du 22 juillet 2008 (BO n° 32 du 28 août 2008) définissant le contrôle de conformité des dossiers ;
- Circulaire nationale d'organisation du BTS Tourisme – session 2026– Académie de Lyon

L'académie de Guyane s'inscrit dans un regroupement interacadémique avec pour académies rattachées, le Guadeloupe, la Martinique et se constitue en aide à la correction pour la Nouvelle-Calédonie.

Cette session 2026 déterminera les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « Tourisme ».

Dans ce cadre, vous trouverez ci-après des éléments d'organisation qui complètent la circulaire susvisée

**Application CYCLADES : les centres d'épreuves désignés veilleront à imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables.**

### COMMISSIONS NATIONALES D'HARMONISATION

#### E3 – Tourisme et Territoires :

Le mercredi 27 mai 2026 de 13h00 à 15h00 (horaire Métropole) en visio (lien communiqué ultérieurement)

Le professeur désigné pour participer à cette réunion est : Madame JUSTON Elsa (LGT BELLEVUE 972)

#### E5 – Élaboration d'une prestation touristique :

Le jeudi 21 mai 2026 de 9h00 à 17h00 en présentiel

Au lycée Colbert, 20 rue Louis Jouvert Lyon 8<sup>ème</sup>.

Le professeur désigné pour participer à cette réunion est : Madame HAMBLET-CIPPE Rosine (LP Gaston Monnerville 973)

Les coordonnées des participants doivent être communiquées à la DEC de l'académie de Lyon ([bts07@ac-lyon.fr](mailto:bts07@ac-lyon.fr)) **avant le 07 mai 2026** Les convocations seront établies par l'académie de Guyane

### COMMISSIONS INTERACADEMIQUE DE CORRECTION

Une commission interacadémique de correction pour l'épreuve E5, se réunira le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, 9h00 (heure de Guyane) et 8h00 (heure des Antilles)** en distanciel le lien sera communiqué ultérieurement, en amont des corrections sous la présidence de Mr Donald FOLIWE – IA-IPR.

Les convocations seront établies par l'académie de Guyane.

## I. Organisation des épreuves

---

### A. Calendrier des épreuves et centres d'examens

Le calendrier, les centres d'examens ainsi que les commissions des épreuves écrites, orales et pratiques sont définis en annexes 1, 2 et 3.

### B. Condition de recevabilité des dossiers - voir circulaire nationale pour plus de précisions

- ⇒ **La date limite pour le dépôt des dossiers**, 1 exemplaire papier et 1 exemplaire en version numérique a été fixée au jeudi 07 mai 2026 – 12h00 délai de rigueur, dans les centres épreuves et à l'adresse mail suivante : [dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr](mailto:dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr)

Chaque candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec un exemplaire de son dossier.

#### ⇒ **Conformité des dossiers**

A l'issue de la vérification, une liste répertoriant les dossiers manquants, rendus hors délai ou non conformes sera transmise au gestionnaire du bureau des BTS afin que le candidat concerné puisse être averti de l'impossibilité pour eux de se présenter à l'épreuve sur dossier

#### **ATTENTION** : information sur la note NON VALIDE (NV)

Extrait de l'arrêté du 22/7/2008 (JO du 8/8/2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV).

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Dans le cas où le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

#### ⇒ **Épreuve facultative - Engagement étudiant**

Les fiches et les grilles d'évaluation sont présentées en **ANNEXE 21C**.

La remise des fiches « engagement étudiant » aux candidats s'effectue en établissement en même temps que le dossier de l'épreuve professionnelle à laquelle elle est rattachée : E6 « Gestion de l'information touristique ».

Les dates d'épreuve sont communiquées ultérieurement par l'académie pilote organisation ou autonome. La commission d'interrogation a la même composition que celle de l'épreuve professionnelle. Le passage des épreuves facultatives « engagement étudiant » sera intégré au programme de passage des candidats de l'épreuve professionnelle.

## **II. Organisation matérielle et consignes**

---

L'organisation des épreuves est assurée, en collaboration avec Mr Donald FOLIWE, IA-IPR et le bureau de l'enseignement supérieur de la division des examens et concours de l'académie de Guyane.

### **A. Épreuves en centre d'épreuves**

Les chefs d'établissement **centres d'épreuves** sont chargés d'**organiser la surveillance des épreuves**.

A ce titre, ils seront chargés de désigner et de convoquer des surveillants.

Tout personnel de l'éducation nationale (administratif, pédagogique), peut remplir ces fonctions de surveillance.

L'ensemble des établissements publics et privés sera mis à contribution pour participer à l'effort d'organisation collectif, notamment en mettant à disposition des surveillants.

L'application Cyclades permet à chaque centre d'examen **d'affecter les candidats en salle, d'éditer les listes d'affichage et les listes d'émargement**.

Pour les **épreuves orales ou pratiques**, Cyclades permet également **d'éditer les bordereaux de notation**. Il convient de veiller à ce que les interrogateurs **saissent eux-mêmes** les notes avec l'identifiant et le mot de passe présents sur les bordereaux.

### **B. Épreuves écrites**

Les candidats composeront sur des **copies Cyclades (CCYC) pour l'ensemble des épreuves écrites** fournies par la DEC. (voir académie d'inscription pour les informations relatives au délai d'acheminement)

Un encart est prévu, pour les épreuves avec annexes afin de permettre de les numériser.

**Les copies seront numérisées**, à la fin de chacune des épreuves **via l'application SANTORIN**.

**Chaque académie organise la numérisation de ses copies.**

### **C. Matériel autorisé**

L'usage de la calculatrice est autorisé si le sujet de l'épreuve le prévoit expressément. Les calculatrices autorisées sont :

- la calculatrice avec mode examen (à activer le jour des épreuves) ;
- la calculatrice sans mémoire type « collègue ».

**Les montres connectées sont strictement interdites.**

### **D. Sujets et matière d'œuvre**

La liste de la matière d'œuvre nécessaire, des documents autorisés pour le déroulement de certaines

épreuves et la liste du matériel candidat vous sont adressés par le bureau des sujets, responsable de l'édition et de la transmission des sujets.

**Contact gestionnaire sujets** : [dec.sujet@ac-guyane.fr](mailto:dec.sujet@ac-guyane.fr)

**Alerte** : en cas d'erreur sur le contenu des sujets, les interventions des surveillants et enseignants se limitent impérativement aux seules instructions transmises par la DEC et qui prennent la forme d'une « alerte sujet ». **Les erreurs pouvant être considérées comme mineures n'entraînent pas d'interruption de l'épreuve ni ne font l'objet d'un rectificatif en cours d'épreuve** ; elles sont consignées dans le procès-verbal d'examen afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies. L'objectif est de transmettre comme consignes ce qui est indispensable à la bonne compréhension du sujet sans perturbation excessive des candidats.

### **E. Livrets scolaires**

Les livrets scolaires sont conformes au modèle en **ANNEXE III de la circulaire nationale d'organisation du BTS Tourisme** et joint au présent envoi en format numérique. Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation doivent se conformer aux consignes de rédaction figurant sur les livrets scolaires.

Ce fichier est à remplir informatiquement en établissement en veillant à ne pas inactiver les formules déjà insérées. Après avoir renseigné informatiquement le fichier, il convient **d'imprimer le livret scolaire recto-verso** sur papier format A4, **afin de permettre au candidat de signer son livret** comme l'exige la réglementation.

Enfin, l'ensemble des livrets scolaires signés devra impérativement être transmis par voie dématérialisée (voir modèle en annexe de la circulaire nationale) au mailing suivant : [dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr](mailto:dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr)  
Il conviendra de classer rigoureusement les candidats par ordre alphabétique et par spécialité.

Référencement : BTS 2026-TOUR-NOM/PRENOM

Dernier délai pour la transmission des livrets scolaires : **Vendredi 12 juin 2026** à la DEC de Guyane.

## **III. ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN**

---

### **A. Inscription**

Toute modification de candidature doit être réalisée à la fois par l'académie rattachée et par l'académie pilote.

### **B. Gestion effectuée par l'académie pilote Guyane**

L'académie de la Guyane assure, conformément aux instructions ministérielles, la gestion complète de l'examen pour les académies de leur groupement, notamment :

- L'affectation des candidats dans les centres d'épreuves écrites, à partir des informations transmises par l'académie d'origine (liste des établissements centres d'épreuves par spécialité) ;
- L'organisation des épreuves pratiques et orales professionnelles
- L'organisation des épreuves de langues vivantes rares uniquement pour l'académie de la Guyane (Toutes les épreuves orales de langues sont gérées par les académies d'inscription des candidats) - les académies ultramarines fixeront les dates et lieux de passage des candidats pour les épreuves orales de langues vivantes ;
- Le contrôle de conformité des dossiers support d'épreuves pratiques et orales (date limite, etc.) ;
- Le cadrage de la session (par exemple, le calendrier des remontées de notes du CCF en vue de la délibération du jury) ;
- L'édition des convocations des candidats et des examinateurs, y compris pour les épreuves facultatives (à l'exception des épreuves orales de langues vivantes rares et des langues vivantes des

BTS industriels) ;

- Le suivi des remontées des notes de CCF depuis les établissements d'origine des candidats ;
- La correction des épreuves écrites ;
- Les délibérations du jury, la détermination des dates, ainsi que la constitution des jurys ;
- La constitution des commissions d'interrogation par centre d'examen ;
- La prise en charge des indemnités liées à la correction des copies et aux interrogations ;
- L'envoi des procès-verbaux et des relevés de notes ;
- La publication des résultats ;
- L'organisation des épreuves de contrôle (rattrapage) ;
- La prise en charge des frais liés aux missions outre-mer (billets d'avion, transport et hébergement)
- L'instruction et la gestion des recours.

Les académies d'origine sont responsables de l'inscription des candidats, de l'édition et de la délivrance des diplômes.

### **C. Surveillance des épreuves**

L'utilisation de moyens de communication (téléphones mobiles, tablettes, montres connectées, ordinateurs portables) est strictement interdite. Une annonce doit obligatoirement être faite en début d'épreuve. Tout candidat dérogeant à cette interdiction fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude.

### **D. Les fiches d'évaluation**

Seules les fiches d'évaluation jointes à la présente circulaire pour les épreuves [intitulés] et établies par l'Inspection Générale pourront être transmises au jury.

Il appartient à la commission d'évaluation de renseigner ces fiches de la manière la plus complète possible pour, à la fois, éclairer les délibérations du jury et justifier la note en cas de contestation ultérieure. Les fiches d'évaluation sont consultables par le candidat via son compte Cyclades à l'issue de la session.

D'ici là, elles sont strictement confidentielles : ni la note ni l'appréciation ne doivent être communiqués aux candidats avant la publication des résultats.

Les fiches d'évaluation pour le CCF sont à archiver dans le dossier du candidat par le centre de formation et une copie est à transmettre à l'académie pilote organisation.

### **E. Notation et saisie des notes**

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du BTS, les notes peuvent être exprimées de zéro à vingt en points entiers ou en demi-points.

Toutes les notes devront être saisies au plus tard, **17h00 dernier délai** (Guyane) :

- **Lundi 8 juin 2026** pour les CCF
- **Dimanche 14 juin 2026** pour les épreuves écrites
- **Mercredi 17 juin 2026** pour les épreuves orales et pratiques professionnelles

### **F. Jury de délibération**

Le jury de délibération se tiendra le lundi 22 juin 2026 à partir de 9h00 à la DEC. Et sera présidé par M. Donald FOLIWE, IA-IPR économie-gestion.

La visioconférence sera privilégiée.

Le choix des épreuves de contrôle se fera le mardi 23 juin 2026 à 12h00 dernier délai.

Les épreuves de contrôle se déroulent le jeudi 25 juin 2026 à partir de 8h00.

Le jury de délibération du second tour se tiendra le vendredi 26 juin 2026 en visioconférence.

Académie	Nom/Prénom	Épreuve - statut
Guyane	Madame HAMBLET-CIPPE Rosine (LGT G. Monnerville)	EPT (élaboration prestation tourisme)
	Mme FRAUMAR Edith	Chargée de mission
Guadeloupe	Mme CUNNIGHAM Kimberly (Lycée Bel Air)	anglais
	Mme PIERRE JOSEPH (lycée Bel Air)	GIT
Martinique	Madame JUSTON Elsa (LGT Bellevue)	Tourisme et territoire
	Mme NEGOUAI Sonia (LGT Bellevue)	Espagnol
	Mme ROCHE ROSELYNE (LGT Bellevue)	GRCT

### **G. Publication des résultats**

La publication des résultats aura lieu le lundi 22 juin 2026 pour le 1<sup>er</sup> tour et le vendredi 26 juin 2026 pour le 2<sup>nd</sup> tour, à l'issue des délibérations.

Le candidat pourra consulter sur Cyclades son relevé de notes.

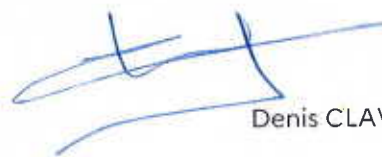
### **EPREUVES DE CONTRÔLE**

Les épreuves de contrôle sont ouvertes aux candidats qui ont une moyenne générale comprise entre 8/20 et 9,99/20 **et** une moyenne dans le domaine professionnel supérieure ou égale à 10/20.

**Deux épreuves seront choisies par le candidat parmi celles du domaine général pour tenter d'obtenir un meilleur résultat qu'à l'issue du premier tour.**

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

Pour le Recteur et par autorisation,  
Le chef de la division des examens et concours



Denis CLAVEL

## LISTE DES ANNEXES

<b>ANNEXE 1</b>	Organisation des épreuves écrites - Centres d'examens - Calendrier et commissions des épreuves écrites	Page 9 Page 11
<b>ANNEXE 2</b>	Calendrier et commissions des épreuves orales de langues - Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère A et B - Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère C	Page 12
<b>ANNEXE 3</b>	Calendrier et commissions des épreuves orales professionnelles - Épreuves obligatoires + procédure de dépôt et de conformité des dossiers - Épreuves facultatives	Page 13 Page 15
<b>ANNEXE 4</b>	Organisation du jury de délibération - Jury du premier tour - Jury du second tour	Page 16 Page 17

**Annexe 1 : Organisation des épreuves écrites**

- Centres d'examens des épreuves écrites

Académie	tablissement d'inscription	Centre épreuve	Total inscrits
<b>GUYANE</b>	LGT Gaston Monnerville LPO Léopold Elfort	LYCEE GASTON MONNERVILLE Rue du Lycée – BP 712 – 97387 Kourou Cédex <b>12 candidats</b>	10 2
	Individuels LMHT Violetta Chaville CFA Keyce Academy	LMHT VIOLETTA CHAVILLE Saint-Félix B.P.249 – 97190 Le Gosier <b>25 candidats</b>	1 23 11
	Lycée Bel Air	LP BELAIR Moudong Nord 97122, Baie-Mahault	18
<b>GUADELOUPE</b>	Académie des Métiers SXM	LGT ROBERT WEINUM ST-MARTIN Route de la Savane, 97150, St-Martin	4
	Lycée de l'Union	LYCEE DE L'UNION Rue Professeur Raymond Garcin, 97200 Fort-de-France	16
<b>MARTINIQUE</b>	CDTS Individuels LYC Bellevue CFA Keyce Academy	LGT BELLEVUE Rue M-Thérèse Gertrude B.P 637 - 97200 Fort-de-France <b>44 candidats</b>	1 23 20

• Calendrier et commissions des épreuves écrites

Corrections dématérialisées : Du 1 <sup>er</sup> au 14 juin					
Académie	Etablissement d'inscription	Inscrits	Epreuve - Matière	Dates, heures Epreuves	Correcteurs désignés
GUYANE	LGT Gaston Monnerville	10	E1 : Culture Générale et Expression  <b>Aucune sortie autorisée avant la fin de l'épreuve</b>	Mardi 19 mai 2026 10h30-13h30 (Antilles) 11h30-14h30 (Guyane)	DONGUE (Lycée de l'Union) Mme FERDINAND Anne-Emmanuelle Mme MARIE-LUCE Aurélie (LGT Bellevue) Mme NEGRI Elsa Mme OHLICHER Géraldine (LGT Damas) Mme Lydie RUPAIRE (LTP Bel air) Mme Valette Lise (LMHT Violetta Chaville) M. FOUCHÉ Nicolas (LPO Eifort)
	LPO Léopold Eifort	2			
	Individuel + ESECAD	3			
	LMHT Violetta Chaville	23			
GUADELOUPE	CFA Keyce Academy	11			
	LTP Bel Air	18			
	Académie des Métiers SXM	4			
	Lycée de l'Union	16			
MARTINIQUE	LGT Bellevue	23			
	CFA Keyce Academy	20			
	CDTS Individuels	1			
	LGT Gaston Monnerville	10			
GUYANE	LPO Léopold Eifort	1	E3 – Tourisme et territoire  <b>Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure d'épreuve</b>	Lundi 18 mai 2026 09h00 – 12h00 (Antilles) 10h00 -13h00 (Guyane)	M. BELVEZE Christophe (LGT Monnerville) Mme FATTORE Lindsay (Lycée de l'Union) <b>Mme JUSTON Elsa</b> * (LGT Bellevue) Mme POLYNICE Michèle (LTP Bel Air) Mme TURPIN Patricia (LPO Eifort) Mme FOMOA Madly (LMHT Violetta Chaville)
	Individuel + ESECAD	3			
	LMHT Violetta Chaville	23			
	CFA Keyce Academy	11			
GUADELOUPE	LTP Bel Air	18			
	Académie des Métiers SXM	4			
	Lycée de l'Union	16			
	LGT Bellevue	23			
MARTINIQUE	CFA Keyce Academy	20			
	CDTS Individuels	1			
	LGT Gaston Monnerville	10			
	LPO Léopold Eifort	2			
GUYANE	Individuel + ESECAD	3	E5 : Élaboration d'une prestation touristique  <b>Aucune sortie autorisée avant la fin de l'épreuve</b>	Mercredi 20 mai 10h00 – 14h00 (Antilles) 11h00 – 15h00 (Guyane)	M. URSULET Manuel (Monnerville) <b>Mme HAMBLET-CIPPE Rosine</b> * Mme ANGLIONIN Corinne (LGT Bellevue) Mme MORMIN Carole (LGT Bellevue) Mme GUMBS Jena (LMHT Violetta Chaville) Mme LAWRENCE (Guillemot) Diane (Violetta Chaville) M. DELASSASSEIGNE Alexandre (Eifort) Mme VERNIS Dominique (LTP Bel Air)
	LMHT Violetta Chaville	23			
	CFA Keyce Academy	11			
	LTP Bel Air	18			
GUADELOUPE	Académie des Métiers SXM	4			
	Lycée de l'Union	16			
	LGT Bellevue	23			
	MARTINIQUE	23			

CFA Keyce Academy CDTS Individuels	20 1	Mme TURPIN Patrica (LPO Elfort) M. MONTAGNAC Wesley (Lycée de l'Union)	
---------------------------------------	---------	---	--

(\*) Responsables de commission  
 Commissions interacadémiques de correction  
 - **Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, 9h00 (Guyane) et 8h00 (Antilles)**, en distanciel, lien communiqué ultérieurement, présidées par :  
 - **E1** : Madame NIVEAU– IA-IPR Lettres - **E3** : Madame Amandine TOUTOU– IA-IPR histoire/Géographie - **E5** : M. Donald FOLIVE, IA-IPR d'économie-gestion  
 - Les convocations seront établies par l'académie de Guyane.

**Annexe 2 : calendrier et commissions des épreuves orales de Langue vivantes étrangères**

- E2 - ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LANGUE VIVANTE A et B

Académie	Etablissement d'inscription	Centre Epreuve	Date Epreuve	Matière	Choix	INSCRITS	Interrogateurs désignés
GUADELOUPE	Académie des Métiers SXM	LGT Robert Weinum ST-Martin	Du 21 avril au 28 avril 2026	LVA	Anglais	4	Mme OSCKOWSY Armande (LMHT V. Chaville)
				LVB	Espagno	4	Mme Kathia BOUCHIER (Bel air)
	CFA Keyce Academy ESECAD + Individuel	LMHT Violetta Chaville	LVA	Anglais	10	Mme CLODINE FLORENT Tressy (LMHT V. Chaville)	
			LVB	Espagno	2	Mme Kimberly CUNNINGHAM (Belair)	
MARTINIQUE	CFA Keyce Academy ESECAD + Individuel	LGT BELLEVUE	Du 21 avril au 28 avril 2026	LVA	Anglais	10	Mme LOZACHMEUR Gaëlle
				LVB	Espagno	3	Mme TAULIAUT Fatima (LMHT V. Chaville)
	CFA Keyce Academy	LGT BELLEVUE	LVA	Anglais	0	Mme MORAND-QUIMBER Chantal	
			LVB	Espagno	0	Mme NAPOL Karine	
CFA Keyce Academy	LGT BELLEVUE	LVA	Anglais	19	Mme JEAN-MARIE Joëlle (Bellevue)		
		LVB	Espagno	0	BERING Dominique (l'Union)		
CFA Keyce Academy	LGT BELLEVUE	LVA	Anglais	20	Mme NEGOUAI Sonia		
		LVB	Espagno	20	Mme LOUISE Sandra (Bellevue)		
							Mme MARVEAUX Axelle (l'Union)

Les sujets des épreuves orales facultatives de langues seront du ressort des interrogateurs désignés.

- EF1: EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE C (langue à préciser)

Académie	Etablissement d'inscription	Centre Epreuve	Date épreuve	Choix	INSCRITS	Interrogateurs désignés
GUYANE	LPO Gaston Monnerville	LPO Gaston Monnerville	28 avril 2026	Portugais	1	MARTIN Dianne (Suppléante)
			21 avril 2026	Espagnol	1	Mme BARBIER Murielle (LPO E. Castor)
GUADELOUPE	LYCEE Bel Air	LYCEE BEL AIR	Du 21 au 29 avril 2026	Portugais	1	Prendre attache avec l'académie de la Guadeloupe
				Créole guadeloupéen	2	

**Annexe 3 : calendrier et commissions des épreuves orales et pratiques professionnelles**

- Epreuves obligatoires E4 et E6

Académie	Etablissement d'inscription	Centre Epreuve	Dates Epreuves	Inscrits	Correcteurs désignés
<b>➤ E4 : Gestion de la relation clientèle touristique (GRCT)</b>					
Guyane	LGT Gaston Monnerville	LGT G. Monnerville	02 - 03 juin 2026	10	Mme ROCHE Roselyne (LGT Bellevue)
	LPO Léopold Elfort	LPO Léopold Elfort	04 juin-2026	2	+ 1 Professionnel
Guadeloupe	Individuels + ESECAD LMHT Violetta Chaville CFA Keyce Academy	LMHT Violetta Chaville 36 candidats	02-03-04 juin 2026	3	Mme LOSBAR Marie-Line (LTP Bel Air) + Professionnel
				23	Mme VERNIS Dominique (LTP Bel Air) + Professionnel
				10	
	LPT Bel Air	LPT Bel Air	03-04 - 05 juin 2026	18	Mme NOBLE-BRASSEUR (LMHT V. Chaville) + 1 professionnel
	Académie des Métiers SXM	Académie des Métiers	02-juin-2026	4	Mme PIERRE JOSEPH Francia +1 professionnel
Martinique	Lycée de L'Union	Lycée de L'Union	02-03-04 juin 2026	13	Mme HAMBLET-CIPPE Rosine (Monnerville) + professionnel
				23	M. URSULET Manuel (LGT Monnerville) + professionnel
		M. NGODJO MFOUMBI Yannick (LPO Eifort) + professionnel			
		Mme DARTAILH GABOURG Lycée de L'Union + professionnel. (interroge Keyce)			
	CFA Keyce Academy	Keyce Academy		19	
<b>➤ E6 : Gestion de l'Information Touristique (GIT)</b>					
Guadeloupe	Académie des Métiers SXM	Académie des Métiers	08-juin-26	4	Mme PIERRE JOSEPH Francia (lycée Bel Air)
	CFA Keyce Academy	LMHT Violetta Chaville	8 et 9 juin 2026	10	Mme GUMBS Jena (LMHT Violetta CHAVILLE)
	ESECAD + Individuel			3	Mme LAWRENCE Diane (LMHT Violetta CHAVILLE)
	CFA Keyce Academy	Keyce Academy		8 et 9 juin 2026	19

(a) (6 candidats maximum)

(b) L'épreuve facultative engagement étudiant (EF4) est adossée à l'épreuve de GIT : dans la forme ponctuelle, pour la session 2026, aucun candidat n'est inscrit à cette épreuve

➤ **Contrôle de conformité des dossiers E4 et E6\***

CENTRE EPREUVE	DEADLINE	ENSEIGNANTS DESIGNES
LGT Gaston Monnerville	Dépôt des dossiers : mercredi 07-mai-2026	Mme HAMBLET-CIPPE Risine- M.URSULET Manuel -M. NGODJO MFOUMBI (Léopold Elfort)
LGT Bellevue	Contrôle des dossiers : 13-mai-2026	Mme ROCHE - M. AMBROISINE - Mme MORMIN – Mme ANGLIONIN- DARTAILH
LMHT Violetta Chaville	Transmission DEMATERIALISÉE (CYCLADES)	GABOURG Mmes LAWRENCE - Mme NOBLE-BRASSEUR – Mme GUMBS – Mme PIERRE-JOSEPH - Mme LOSBAR

➔ Commission d'harmonisation interacadémique de correction pour l'épreuve E4 et E6 **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, 10h00 (heure de Guyane) et 09h00 (heure des Antilles)** en distanciel le lien sera communiqué ultérieurement, en amont des interrogations sous la présidence de Monsieur FOLIWE Donald IA-IPR d'Économie et Gestion. Les convocations seront établies par l'académie de Guyane.

- Épreuves facultatives - Projet de spécialisation (EF2) et parcours de professionnalisation à l'étranger (EF3)

Académie	Etablissement d'inscription	Centre Epreuve	Dates épreuves	Epreuve - Matière	Inscrits	Correcteurs désignés
Guyane	Lycée Gaston Monnerville	LGT G. Monnerville	08-juin-26	EF3 - Projet de spécialisation	2	M. NGODJO MFOUMBI Yannick (Elfort)
	LPO Léopold Elfort	LPO Léopold Elfort	04-juin-26		1	Mme ROCHE Roselyne (lycée Bellevue)
Guadeloupe	LMHT Violetta Chaville	LMHT Violetta Chaville	11 et 12 juin 2026	EF2 - Parcours de professionnalisation à l'étranger	4	Mme PELTRET Faustine (Lycée Bel Air) Mme CHILTON Claire (Lycée Bel Air)
	Keyce Academy				6	
	LMHT Violetta Chaville				6	
Martinique	Lycée Bellevue	LGT Bellevue	11 et 12 juin 2026	EF2 - Parcours de professionnalisation à l'étranger	14	Mme NOBLE-BRASSEUR France-Lene Mme Gumbs Jena (LMHT Violetta CHAVILLE)
	Lycée Bellevue				23	

**Annexe 4 : jury de délibération**

<b><u>Liste des professeurs à convoquer</u></b>					
Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation	
<b><u>Lundi 22 juin 2026</u></b>  <b>À partir de 9h00</b> <b>A la DEC</b>		M. Daniel FOLWE	Président	IA-IPR	
		Mme Juston Elsa	Tourisme et territoire	LP Bellevue	
		Mme Hamblet-Cippe Rosine	EPT	LPO Gaston Monnerville	
		Mme Pierre Joseph	GIT	LP Belair	
		Mme Roche Roselyne	GRCT	LP Bellevue	
		Mme Kimberley CUNNINGHAM	LVE	LP Belair	
		Mme NEGOUAI Sonia	LVE	LP Bellevue	
		Mme Noble-Brasseur Francelene	EF2	LGT Bellevue	

<b>Liste des professeurs à convoquer au jury</b> <b>Faisant suite au épreuves orales de rattrapage</b>				
Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
<b>2ème Délibération</b> <b>Vendredi 26 juin 2026</b>		M. Daniel FOLIWE	Président	IA-IPR
		M. Daniel FOLIWE	Président	IA-IPR
<b>En visioconférence</b>		Mme Juston Elsa	Tourisme et territoire	LP Bellevue
		Mme Hamblet-Cippe Rosine	EPT	LPO Gaston Monnerville
		Mme Pierre Joseph	GIT	LP Belair
		Mme Roche Roselyne	GRCT	LP Bellevue
		Mme Kimberley CUNNINGHAM	LVE	LP Belair
		Mme NEGOUAI Sonia	LVE	LP Bellevue
		Mme Noble-Brasseur Francelene	EF2	LGT Bellevue